



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 22741

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le gel de l'enveloppe budgétaire du fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Cet établissement public national à caractère administratif a pour mission essentielle la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits et l'apprentissage linguistique. Dans ce cadre, le FASILD soutient financièrement de nombreuses actions menées par les associations locales. Alors que le budget du FASILD a déjà enregistré une baisse de 10 % de crédits alloués, il a été annoncé un gel à hauteur de 40 % pour l'exercice budgétaire 2003. Cette situation est d'autant plus inquiétante que les services au niveau du conseil général sont de plus en plus sollicités par des demandes de financements complémentaires. C'est pourquoi il lui demande quels moyens il compte mettre en oeuvre pour que le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations puisse sur le terrain continuer à exercer ses missions essentielles.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. L'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, le troisième versement venant d'être effectué le 15 août dernier. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et le dernier versement trimestriel sera bien réalisé comme prévu au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettront d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le Gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. Le public primo-arrivant fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant notamment des formations linguistiques et civiques. Car il est patent que si l'intégration est un processus complexe et qui s'inscrit dans la durée, il n'en est pas moins important de commencer celle-ci très en amont et de disposer dès l'arrivée de conditions optimales. Cet engagement au profit des nouveaux arrivants, qui se traduit en 2003 par l'expérimentation dans douze départements, ne signifie pas un désengagement vis-à-vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes, particulièrement en matière d'éducation et d'emploi, que le FASILD et l'ensemble des départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration du 10 avril dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22741

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5911

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7263